



Le Président

Monsieur François de CANSON Président de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures Hôtel de ville B.P. 62 83250 LA LONDE-LES-MAURES

Affaire suivie par Pierre RENOUX Direction des infrastructures et de la mobilité Pôle territorial Provence Méditerranée

2: 04 83 95 17 00 Nos réf : D20-00882

Vos réf : email de Mme Christine Ferrero

Toulon, le

3 1 MARS 2020

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je vous confirme que le Département valide le choix technique envisagé pour le renforcement de la chaussée au niveau du carrefour entre la route départementale n°88 et le chemin de la Jouasse, dans le cadre de votre projet de lutte contre les inondations.

L'autorisation de réaliser les travaux prendra la forme d'une convention valant permission de voirie, dont je présenterai le projet correspondant en commission permanente.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

